

## Commission des dynamiques territoriales Commission du Territoire d'action Sud

#### 65520 - Fonds d'attractivité

Contrats Départementaux - Fonds de développement et d'attractivité - proposition de développement d'une stratégie d'accueil destinée aux enfants et familles de la Communauté de communes du Ried de MARCKOLSHEIM

Rapport n° CP/2019/192

# **Service gestionnaire:**

J - Mission éducation, sport, jeunesse

#### Résumé:

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération n° CD/2016/157 du 8 décembre 2016 et n° CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux et mettre en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique de partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont pour vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs du territoire. Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé les termes du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le 11 décembre 2017.

Le projet d'attractivité et de développement de mise en place d'une stratégie d'accueil de la petite enfance et de l'enfance par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, co-construit avec le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires " Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public" et "assurer la réussite éducative des jeunes".

Il a pour ambition de renforcer la dynamique sur ce territoire en misant sur le développement d'une stratégie globale en direction de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim pour son projet de stratégie d'accueil destinée aux enfants et aux familles de la Communauté de communes et d'approuver, dans ce cadre, les termes des projets de convention partenariale et de convention financière à conclure.

La volonté de l'Exécutif départemental est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction des territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies, ....) et de territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La Communauté de communes du Ried de Marckolsheim a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, le 5 mars 2018.

# 1. CONTEXTE ET PROJET DE DEVELOPPEMENT D'UNE STRATEGIE EN DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM

Lors de sa création le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim s'est dotée de compétences supplémentaires optionnelles dans le domaine de la politique petite enfance et enfance (organisation, fonctionnement, création, construction, entretien), dans la mise en œuvre d'une stratégie d'animation en faveur de l'enfance, la jeunesse et des associations à l'échelle intercommunale.

Dès lors, en application du principe d'exclusivité, la Communauté de communes a en charge le financement et l'organisation des activités périscolaires et extrascolaires ainsi que l'accueil de la petite enfance.

En 2013, la Communauté de communes s'est engagée dans un schéma de développement et d'organisation des accueils périscolaires pour renforcer la qualité de son offre de service, répondre aux besoins croissants des familles et assurer un maillage équilibré et cohérent sur son territoire.

Plusieurs structures ont ainsi été mises en place : le territoire compte à ce jour 7 périscolaires répartis sur les Communes de Marckolsheim, Elsenheim, Heidolsheim, Richtolsheim, Sundhouse, Wittisheim et Hilsenheim, soit un total de plus de 300 places, ainsi qu'un multi-accueil de 34 places à Marckolsheim.

La Communauté de communes souhaite poursuivre cette démarche pour assurer le déploiement de l'offre de service périscolaire, tout en garantissant un accès égal à tous et en offrant un niveau de service de qualité homogène.

Trois projets entrent dans le cadre de la poursuite de cette démarche, portés par la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim.

### - Le projet d'accueil périscolaire d'Elsenheim :

La demande pour un accueil périscolaire est particulièrement forte à Elsenheim. L'intégration de la Commune de Grussenheim (Haut-Rhin) à la Communauté de Communes et la création, en septembre 2016, d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec la Commune d'Elsenheim, implique une augmentation de places d'accueil au niveau du périscolaire. Ce périscolaire, situé actuellement au sein d'une salle polyvalente, compte 35 places. Le site est vieillissant et ne répond plus aux normes réglementaires.

Aussi, le Conseil communautaire a décidé de la construction d'un nouveau bâtiment périscolaire à Elsenheim, d'une capacité de 50 places, sur un terrain mis à disposition gracieusement par la Commune. La maitrise d'œuvre relative à la conception et à la construction de cet équipement est assurée par le cabinet MGD Architecture de Strasbourg.

La mise en service du bâtiment est prévue pour la rentrée scolaire de septembre 2019.

## - Le projet d'accueil périscolaire de Bootzheim

En termes de maillage territorial et d'offre de proximité aux familles, seules les Communes d'Artolsheim et de Bootzheim sont aujourd'hui dépourvues d'un service d'accueil périscolaire.

Aussi, le Conseil communautaire a décidé, par délibération du 15 juin 2016, de la création d'une nouvelle structure d'accueil à Bootzheim , dimensionnée à 50 places, destinée aux enfants scolarisés à Artolsheim, Bootzheim et Mackenheim, sur un terrain mis à disposition gracieusement par la Commune de Bootzheim.

La maitrise d'œuvre relative à la conception et à la construction de cet équipement est assurée par le cabinet d'architecture AUBRY et LIEUTIER de Rosheim.

La livraison de cet équipement est prévue en 2020.

## - Le projet du multi-accueil de Marckolsheim

La Communauté de communes a entamé une étude sur l'évolution du multi-accueil de Marckolsheim. Ouvert en 1995 au sein d'une aile de l'EHPAD, cet équipement s'avère aujourd'hui inadapté : espaces insuffisants, difficultés de fonctionnement, conditions d'accueil et de confort insatisfaisantes.

Ce nouvel équipement répondra également à de nouveaux besoins : un projet d'aménagement d'un nouveau quartier d'habitation au lieu-dit de Schlettstaderfeld sera prochainement lancé et aura probablement une incidence sur l'évolution des besoins d'accueil en matière de petite enfance et enfance.

Une étude de programmation a été lancée. Elle est portée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Bas-Rhin (CAUE).

### 2. UNE STRATEGIE ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE PARTAGEE

Dans le cadre de la démarche partagée portée par le Fonds de Développement et d'Attractivité du Territoire, le Département a soumis au porteur de projet les 6 engagements réciproques suivants:

- 1. Construire un projet éducatif;
- 2. Travailler sur l'offre d'accueil complémentaire des assistants maternelles ;
- 3. Construire un programme partenarial d'actions et d'animation de soutien à la parentalité ;
- 4. Construire une offre de service pour lever les freins à l'emploi ;
- 5. Travailler sur un système de tarification sociale ;
- 6. Travailler sur une approche plus inclusive en ouvrant les structures sur l'accueil d'enfant en situation de handicap.

La Communauté de communes du Ried de Marckolsheim à travers ses délégataires, ses acteurs locaux et ses partenaires, est déjà engagée dans certains de ces domaines :

- elle dispose d'un relais d'assistants maternels et d'un réseau étoffé de soutien à la parentalité qui anime des actions tout au long de l'année;
- elle propose un système de tarification progressif qui prend en compte le quotient familial;
- elle soutient une politique jeunesse axée sur la prévention, l'insertion, l'accès à la culture et aux loisirs.

Elle s'engage à développer les axes suivants :

- La poursuite des actions d'animation du réseau d'aide à la parentalité ;
- L'inclusion des enfants en situation de handicap;
- Le développement d'actions autour du bilinguisme et langues régionales ;
- La mise en œuvre d'un projet éducatif Enfance-Jeunesse qui viendra alimenter le projet en cours du Centre Socio-Culturel porté par le RAI de Marckolsheim.

#### 3. PROPOSITIONS DE PLAN DE FINANCEMENT

#### - Proposition de plan de financement d'accueil périscolaire de Bootzheim

Le coût global pour la construction du périscolaire de Bootzheim s'élève à 1 665 700€ HT.

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	1 262 700€	CAF	150 000€
Honoraires	180 000€	Etat DETR	250 000€
Divers	223 000€	Commune	24 178€
		Département	333 140€
		Reste à la charge de la CDC	908 382€
TOTAL HT	1 665 700€	TOTAL HT	1 665 700€

## Proposition de plan de financement d'accueil périscolaire d'Elsenheim

Le coût global pour la construction du périscolaire d'Elsenheim s'élève à 1 653 800 € HT.

Dépenses HT		Recettes HT		
Travaux	1 255 300€	CAF du Bas-Rhin	150 000€	
Honoraires	213 000€	Etat DETR	376 577€	
Divers	185 500€	Département	330 760€	
		Reste à la charge de la CDC	796 463€	
TOTAL HT	1 653 800€	TOTAL HT	1 653 800€	

# 4. PROPOSITIONS DE CONTRIBUTIONS FINANCIERES DU DEPARTEMENT

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim, une subvention de 333 140 €, soit 20% du coût de l'opération du projet d'équipement périscolaire de Bootzheim, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim, une subvention de 330 760€, soit 20% du coût de l'opération du projet d'équipement périscolaire d'Elsenheim, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité;

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	50 000 000,00 €	38 534 608,00 €	663 900,00 €

Dans ce cadre, il est également proposé à la Commission Permanente :

- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim, le Réseau d'Animation Intercommunal du Ried de Marckolsheim et le Département;
- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim et le Département pour le versement des subventions correspondantes;
- d'autoriser son président à signer les conventions précitées, jointes en annexes au présent rapport.

La Commission territoriale Sud a émis un avis favorable à ces propositions lors de sa réunion du 13 mai 2109.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, au projet partenarial de développement et de construction d'accueils périscolaires sur les Communes de la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim, inscrits dans le cadre d'un projet de développement d'une stratégie enfance, famille à l'échelle intercommunale;
- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim et le Réseau d'Animation Intercommunal du Ried de Marckolsheim, joint en annexe à la présente délibération ;
- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines de l'enfance, de la famille et de la jeunesse ;
- décide d'attribuer une subvention de 330 760€ à la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim pour le projet d'équipement périscolaire sur le territoire de la Commune d'Elsenheim au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;

- décide d'attribuer une subvention de 333 140€ à la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim pour le projet d'équipement périscolaire sur le territoire de la Commune de Bootzheim au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim et le Département du Bas-Rhin, destinée à permettre le versement des subventions, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise le président à signer les conventions précitées.

Strasbourg, le 24/05/19

Le Président,

Frédéric BIERRY